



Demandeur sera pas présent a l audience

Par **etudiantendroit**, le **26/03/2015** à **15:03**

Bonjour le demandeur m a fais savoir qu il ne serait pas présent le jour de l audience du juge de proximité ni représente mais a transmis au tribunal tous les éléments qu il m a envoyé que risque t il de se passer si il se présente pas

Par **moisse**, le **26/03/2015** à **18:36**

Si le demandeur a prévenu le juge par une lettre motivée, il y aura simplement un renvoi. Mais il faut un empêchement sérieux.

Ainsi j'ai observé un report le défendeur, gérant d'une commerce, ayant évoqué que l'audience se tenait le jour de l'ouverture de la foire annuelle du canton alors qu'il y tenait un grand stand et comptait prendre un nombre important de commandes selon l'expérience des années passées.

Par **etudiantendroit**, le **26/03/2015** à **21:03**

Je sais qu il a pas prévenu le juge il m a juste dis je serai pas présent ni représente mais j ai envoyé tout mon dossier au tribunal quel risque pour lui comme pour moi

Par **moisse**, le **27/03/2015** à **08:24**

Bonjour,

L'affaire sera vraisemblablement reportée, voire radiée.

Dans ce dernier cas le demandeur devra recommencer la procédure d'inscription au rôle, et l'affaire se poursuivra comme si de rien n'était.

Par **alterego**, le **27/03/2015 à 12:16**

Bonjour,

Merci de précisez le Tribunal concerné.

Cordialement

Par **moisse**, le **27/03/2015 à 15:48**

Bonsoir,

Pour mémoire, 1ere ligne de la discussion:

[citation] le demandeur m a fais savoir qu il ne serait pas présent le jour de l audience du juge de proximate ni représente [/citation]

Par **alterego**, le **27/03/2015 à 16:44**

Oups ! Merci moisse.